



Bruges

Le 01/07/2026

DEC-2026-78

PTO / Centre commande publique / MG

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

033-213300692-20260701-DEC_2026_78-CC

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/07/2026

Publication : 03/07/2026



DÉCISION

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.2122-22 qui permet au Conseil municipal de déléguer une partie de ses pouvoirs au Maire,

VU la délibération du Conseil Municipal n°2026.02.06 en date du 27 mars 2026, reçue à la Préfecture de la Gironde le 30 mars 2026, concernant les attributions du Maire dans le cadre de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'arrêté du Maire (n° 2026-PERM-84) en date du 9 avril 2026, reçu à la Préfecture de la Gironde le 21 avril 2026, portant délégation de fonction à M. Pierre CHAMOULEAU, 3ème Adjoint au Maire, délégué à l'administration générale, à la citoyenneté et à la commande publique ;

CONSIDERANT que la Ville de Bruges a décidé de lancer une consultation de travaux pour la fermeture partielle des façades de la halle Galinier, située au sein de l'espace sportif Galinier-Majau, rue Jules Ladoumègue (33520 BRUGES),

CONSIDERANT la mise en concurrence d'entreprises effectuée sur la base d'un Dossier de Consultation des Entreprises, après accomplissement des formalités de publicité, selon une procédure adaptée ouverte (articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique), et une procédure sans publicité ni mise en concurrence pour le lot 02 (L. 2122-1 et R. 2122-2 du Code de la commande publique) suite à la déclaration sans suite de la procédure initiale, en vue de l'attribution des marchés de travaux ci-dessous correspondants à l'allotissement de la consultation :

Lot(s)	Désignation
01	Gros-œuvre
02	Charpente métallique
03	Bardage bois et membrane textile

Un avis d'appel public à la concurrence a été publié le 20/04/2025 au BOAMP et le DCE mis en ligne sur la plateforme de dématérialisation ;

CONSIDERANT que, pour la consultation lancée en procédure adaptée, 29 dossiers de consultation ont été téléchargés (tous lots confondus), et que 3 plis ont été reçus dans les délais (date limite de remise des offres au 18 mai 2026 à 14h00),

VU le rapport d'analyse des offres désignant l'offre économiquement la plus avantageuse pour chaque lot, retenant les offres de base et les prestations supplémentaires éventuelles pour les lots 02 et 03 (fermeture intégrale de la façade ouest),

Le Maire **DECIDE** :

- **D'attribuer et signer** les marchés de travaux pour chaque lot de l'opération de fermeture partielle des façades de la halle Galinier ; le délai global prévu pour l'exécution de l'ensemble des prestations est de quatre mois dont un mois de préparation de chantier ;



Bruges

Lot	Nom	Candidat	Adresse	Ville	SIRET
1	EIFFAGE CONSTRUCTION NORD AQUITAINE	Individuel	9, Allée Daniel Bégu – P.A d'Estigeac	33127 Martignas- sur-Jalle	328833546 00273
2	JULIEN LAVOINE	Individuel	8 avenue du meilleur ouvrier de France	33700 Mérignac	753553114 00020
3	SMC2	Individuel	250 rue du Petit Bois - Les Platières	69440 Mornant	450758404 00047

- **De payer** à réception d'une facture, la somme globale forfaitaire, pour chacun des lots ci-dessous, de :

Lot	Nom	Montant HT	TVA (20%)	Montant TTC
1	EIFFAGE CONSTRUCTION NORD AQUITAINE	64 000,00 €	12 800,00 €	76 800,00 €
2	JULIEN LAVOINE	111 078,18 €	22 215,64 €	133 293,82 €
3	SMC2	95 166,00 €	19 033,20 €	114 199,20 €

Les dépenses sont inscrites sur le budget de l'exercice en cours.

Fait et décidé les jour, mois et an ci-dessus.
Pour copie conforme au registre des décisions.



Le Maire,
Pour le Maire et par délégation,
Adjoint au Maire,

Pierre CHAMOULEAU